

Division des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**Gestion collective**

Dossier suivi par :  
Marilyn DUME  
Téléphone :  
03 81 65 48 56  
Mél.  
ce.gestco.dsden25@ac-  
besancon.fr

26, avenue de  
l'Observatoire  
25030 Besançon  
cedex

Mesdames et messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques du Doubs

S/couvert de Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

Besançon, le 2 décembre 2019

Objet : Congé de formation professionnelle - année scolaire 2020/2021.

Référence : Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

Je vous transmets, ci-joint, les instructions relatives au congé de formation professionnelle ainsi que l'imprimé de candidature.

Les demandes de congé de formation professionnelle, au titre de l'année 2020-2021, doivent être formulées impérativement au moyen de l'imprimé précité et parvenir en deux exemplaires, accompagnées d'une lettre de motivation détaillant le projet, à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, pour le :

**Vendredi 24 janvier 2020, délai de rigueur**

En cas de désistement, il convient de faire parvenir dans les meilleurs délais une lettre d'annulation de la demande de congé formation.

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'Education nationale du Doubs

**SIGNÉ**

Patrice DURAND

PJ :  
Annexe 1 : instructions relatives au congé de formation professionnelle  
Annexe 2 : notice de candidature